



SMBVAR

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS



Rapport d'activités 2020

**SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME
ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(EPAGE)**

SOMMAIRE

<i>Le Mot du Président</i>	2
<i>LA VIE DU SYNDICAT</i>	3
❖ Le Syndicat en 2020	4
❖ Bilan Administratif et Financier	9
<i>DES RIVIERES ET DES ZONES HUMIDES A RESTAURER</i>	12
❖ Le Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme	13
❖ Préparation des futurs programmes d’actions du SMBVAR	15
❖ Le Contrat Loire Annexe	18
❖ Suivi d’études	19
❖ Communication et participation à des journées techniques	19
❖ Veille active, émergence et accompagnements de nouveaux projets	19
<i>MIEUX PREVENIR LES INONDATIONS</i>	20
❖ La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation	21
❖ Le Programme d’Actions de Prévention des Inondations	22
<i>Le tableau de bord du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme</i>	24

Le Mot du Président

Avec les élections municipales, l'année 2020 au Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme aura été marqué par un renouvellement important du comité syndical. Cette nouvelle équipe a pu prendre la mesure des enjeux et s'impliquer rapidement dans les dossiers en cours. La reconnaissance en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux a aussi permis l'entrée d'un élu du Syndicat au comité de bassin Loire Bretagne en la personne de Jacques BLONDET, cette représentation dénote la qualité du travail menée sur notre territoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Malgré les contraintes sanitaires, le Syndicat a pu maintenir son calendrier d'action avec la signature du Programmes d'Action de Prévention des Inondations fin 2020, le lancement des procédures règlementaires pour les études et travaux sur cours d'eau ainsi que la préparation du Contrat territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme. La mobilisation des élus et des équipes est restée constante malgré les conditions de travail parfois difficiles.

Cette crise nous incite à réfléchir sur notre impact sur l'environnement. L'eau, dans toute ses composantes, en est un élément central. Sa préservation passe par des actions de restauration notamment et de manière centrale celles fondées sur la nature dont les travaux du Syndicat sont majoritairement constitués. Au cours du mandat à venir, nul doute que des visites de terrain vous permettront d'en apprécier les qualités et l'intérêt.

Jean Paul PAVILLON

Président du Syndicat Mixte des Basses
Vallées Angevines et de la Romme



LA VIE DU SYNDICAT

❖ Le Syndicat en 2020

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme est constitué entre les établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- La communauté urbaine Angers Loire Métropole ;
- La communauté de communes Loire Layon Aubance ;
- La communauté de communes Vallées du Haut-Anjou ;
- La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.



Le périmètre du SMBVAR s'étend sur **cinq grandes entités hydrographiques** (Loir, Sarthe, Mayenne, Maine, Romme) représentant un territoire d'environ 1500 km². La Maine est un des derniers grands affluents de la Loire et dispose d'un bassin versant de plus de 22 000 km².

Le syndicat a pour vocation de participer à **l'atteinte du bon état écologique des rivières et des zones humides** par des travaux de restauration de leur morphologie notamment. Le bon état écologique se caractérise par les aspects physico-chimiques et biodiversité (poissons, invertébrés). Il est important de rappeler que l'état des masses d'eau en Maine-et-Loire et plus largement en Pays de la Loire est dégradé, ainsi seul **5% des masses d'eau sont en bon état dans le département et 11% en Pays de la Loire contre 43 % de moyenne à l'échelle nationale.**

Le SMBVAR anime aussi un **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** sur les Basses Vallées Angevines pour travailler avec le territoire à une meilleure prise en compte de ce risque dans de nombreux domaines.

Il intervient dans le cadre des Directives Européennes Cadre sur l'Eau et Inondations.

En 2020, il admet un effectif de **7 employés (5,9 ETP)**.

Le syndicat est administré par un **comité syndical composé de 21 délégués**, issus de ses membres, désignés par leurs assemblées délibérantes. Un **bureau** composé **du Président, des cinq Vice-Présidents et de deux membres**, est désigné.

Pour une prise de décision cohérente et efficace, au plus près du territoire et des problématiques, il est constitué de **cinq commissions**, chacune sous la présidence d'un Vice-Président, en présence du Président et de deux membres du comité syndical :

- **4 pour la gestion des milieux aquatiques**, soit une par grand ensemble hydrographique comportant des enjeux similaires :
 - o La Romme, le Brionneau et le Boulet (1^{er} Vice-Président),
 - o Le Loir (2^{ème} Vice-Président)
 - o La Sarthe et la Maine (3^{ème} Vice-Président)
 - o La Mayenne (4^{ème} Vice-Président),
- **1 pour la thématique inondation** (5^{ème} Vice-Président).

Le rôle de ces commissions est de créer un **lieu d'échange** afin de faire remonter les besoins de terrains, d'assurer la cohérence des actions et de présenter les projets du Syndicat ou de tout autre partenaire en lien avec le thème.

Ces commissions sont composées de représentants des communes, EPCI ou syndicats situés sur et en dehors du périmètre syndical pour assurer la cohérence des travaux dans une logique de bassin versant.

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme a été le **premier Syndicat du bassin Loire Bretagne reconnu en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux**. Cette dernière permet de mettre en valeur **la cohérence du travail** mené, la **dynamique et l'ambition du territoire** sur ces enjeux de **biodiversité, de qualité et de quantité d'eau** mais aussi de **résilience** face au risque inondation. En outre, cela permet la délégation de compétence des intercommunalités voisines pour assurer l'exercice des compétences à la bonne échelle soit celle du bassin versant.

En 2020 :

Président	M Jean Paul PAVILLON
1^{er} Vice-Président	M Jacques GUEGNARD
2^{ème} Vice-Président	M Jean Paul BEAUMONT
3^{ème} Vice-Président	M Jacques BLONDET
4^{ème} Vice-Président	M Marc Antoine DRIANCOURT
5^{ème} Vice-Président	M Jean François RAIMBAULT

Nombre de Comité Syndical	4	Nombre de commission Loir	1
Nombre de Bureau	1	Nombre de commission Sarthe Maine	1
Nombre de délibérations	31	Nombre de commission Mayenne	1
Nombre de commission Romme BB	1	Nombre de commission Inondation	0



Jean Paul PAVILLON
Président



Jacques GUEGNARD
1^{er} Vice-Président
GEMA – Romme Brionneau Boulet



Jean Paul BEAUMONT
2^{ème} Vice-Président
GEMA – Loir



Jacques BLONDET
3^{ème} Vice-Président
GEMA – Sarthe Maine



Marc Antoine DRIANCOURT
4^{ème} Vice-Président
GEMA – Mayenne



Jean François RAIMBAULT
5^{ème} Vice-Président
Prévention des inondations

De gauche à droite : Coralie DEBARRE (Technicienne de rivière Romme Brionneau Boulet), Mélanie MACÉ (Assistance administrative comptable), Anne-Laure RIOBÉ (Chargée administrative), Jean ROUSSELOT (Directeur), Sylvain CHOLLET (Technicien de rivière Mayenne Sarthe Maine), Bertrand DEGRIECK (Technicien de rivière Loir Sarthe), et Elodie GUTIERREZ (Animatrice inondations).



❖ Bilan Administratif et Financier

L'année 2020 a permis la sécurisation et la finalisation des procédures liées aux marchés publics et aux finances. En 2021, l'année sera caractérisée par le passage à une activité de travaux plus importante impliquant un travail important sur les marchés mais aussi les finances avec un budget soumis à une tension liée aux récupérations des financements. De plus, l'aspect juridique et réglementaire, notamment des conventions de remise d'ouvrage, fera l'objet d'un travail nécessaire à la sécurisation des actes.

Compte Administratif 2020

Le résultat 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement qui s'explique par :

- La récupération de subventions concernant des dossiers qui se sont réalisés de manière pluriannuelle et terminés en 2020 ;
- Le report du résultat de l'année 2019 non consommé.

Ces recettes ont permis en 2020 de procéder au **remboursement de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe** pour un montant de 181 220,83 €.

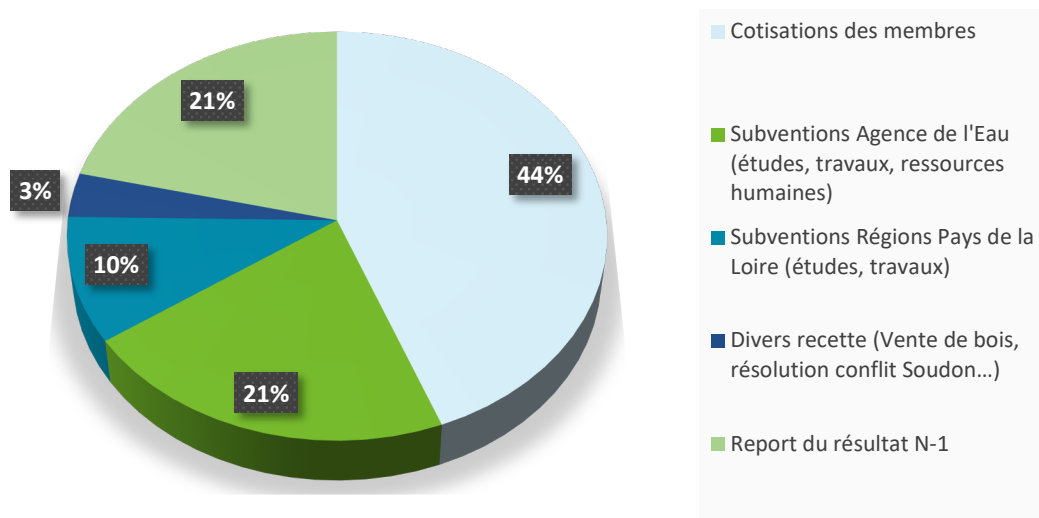
La section d'investissement en 2020 est excédentaire car aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2020 sur la section d'investissement.

Les résultats de clôture du Compte Administratif 2020 font apparaître :

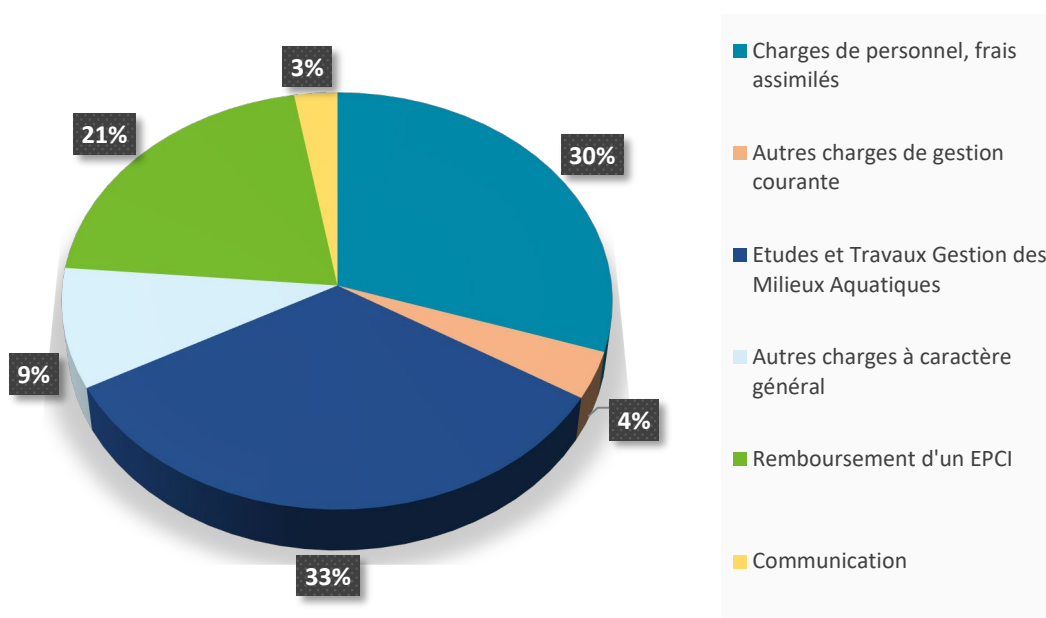
- un excédent de 207 574,13 € en section de fonctionnement
- un excédent de 772 € en section d'investissement.

Ce résultat excédentaire va permettre la réalisation de travaux plus ambitieux notamment sur le bassin versant de la Suette, mais aussi de provisionner de manière plus conséquente certaines imputations budgétaires, telles que la formation et l'assurance statutaire.

Recette de Fonctionnement - 1 080 653,96 €



Dépense de Fonctionnement : 873 131,43 €





DES RIVIERES ET DES ZONES HUMIDES A RESTAURER

❖ Le Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme

Le Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme (CT EAU BVAR) poursuit le travail débuté par les intercommunalités dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des Basses Vallées Angevines entre 2014 et 2019 (CTMA BVA) dont le bilan a été réalisé en 2020. Il est à noter la finalisation des travaux de la boire de soudon en 2020 après acceptation par les parties de médiation en faveur du Syndicat et des intercommunalités. En outre le marais de Montreuil Juigné fait l'objet d'un suivi plus important après les travaux de 2017 et 2018 en lien avec les questions liées à la jussie et à la gestion du vannage, le Syndicat continue son appui technique à la commune et son investissement pour chercher des solutions de gestion.

Les Contrats Territoriaux Eau correspondent à l'outil financier unique de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région, ils permettent sur le territoire de définir un programme d'action pour contribuer à l'atteinte du bon état écologique de nos cours d'eau et de nos zones humides.

Le CT Eau BVAR s'étend sur un territoire comprenant les basses vallées angevines, zone humide reconnue mondialement par le label RAMSAR, mais aussi les cours d'eau affluents de la Mayenne, de la Sarthe, du Loir et de la Maine ainsi que la Romme. Le Syndicat est animateur du contrat avec le Département de Maine et Loire. Par cet outil, le SMBVAR souhaite :

- Porter des actions de restauration des premiers cours d'eau du réseau hydrographique, appelés têtes de bassins versants, sur des secteurs prioritaires : Suine, Baconne, Romme, Piron, Plessis, Suette ;
- Poursuivre le travail sur les basses vallées angevines en lien avec l'animateur du site natura 2000 ;
- Mener un travail d'inventaire et de diagnostics des tourbières par un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels Pays de la Loire ;
- Mener un diagnostic sur des affluents de la Mayenne et être assister sur la prise en compte de la biodiversité dans les actions par un partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux ;
- Faire connaître ces activités par la création d'outils de communication.

Le CT Eau a ainsi été construit en partenariat fort avec le Département, l'Agence de l'Eau, la Région et les structures porteuses de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Mayenne, Sarthe Aval et Loir. Outre l'écriture des documents tels que la stratégie 2021-2026, de la feuille de route 2021-2023 et le recueil des fiches actions, un appel à projet a été lancé en juin 2020 à l'attention des acteurs du territoire (collectivités, associations, chambres consulaires...) pour identifier les actions qui pourraient être portées dans ce cadre. 43 actions ont été proposées dans ce cadre et 27 ont finalement pu être retenues, ce qui souligne l'implication du territoire sur l'enjeu de la ressource en eau. Après les étapes de concertation et de validation politique

s'étalant sur fin 2020, début 2021, ce contrat devrait être signé en 2021 pour un total de 35 actions et plus de 6,5 M€ pour la période 2021-2023.

Enfin, en 2020, un stage a permis de construire les protocoles de recherches d'espèces protégées et d'indicateurs (biodiversité, qualité d'eau...) sur les cours d'eau affluents. Ce stage a aussi permis de mettre en œuvre ces protocoles pour des états initiaux sur les sites prévus en travaux en 2021. Après avoir échanger avec les associations de protection de l'Environnement, il apparait que ces protocoles seront à affiner en 2021 sur le sujet de la prise en compte des espèces patrimoniales. En outre un autre stage au Syndicat a permis la mise en place de la caractérisation des têtes de bassins versants sur la Romme avec pour objectif d'affiner la connaissance et de mieux orienter les travaux dans les futurs programmes.

Ces chantiers sont subventionnés par :



/// L'animation

L'animation du Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme s'articule autour du Comité de Pilotage composé des acteurs du site. En 2020, il se sont tenus les 5 mars et 19 octobre. Les principaux éléments sont présentés ci-dessous.

	Nbre structures invitées	Nbre structures présentes	Nbre de participants	Ordre du jour
5 mars	85	32	47	Présentation des travaux réalisés en 2019 Présentation de la programmation de travaux 2020 Etude bilan CTMA BVA Questions diverses
19 octobre	85	21	32	Présentation du Contrat territorial Eau BVA Romme et de sa stratégie Question diverses

Tableau 2 : Chiffres du COPIL CTEAU BVAR

L'animation du CT Eau Basses Vallées Angevines Romme, pilotée par le SMBVAR et le Département, comporte aussi un comité technique composé des acteurs du contrat (Maitres d'ouvrage, DDT 49, Agence de l'Eau Loire Bretagne, AFB, EPCI...). En 2020, il s'est réuni une fois le 15 décembre.

Dates	Nbre structures invitées	Nbre structures présentes	Nbre de participants	Ordre du jour
15.12.20	15	10	15	Travaux 2021 – Programme Ajustement stage indicateur 2021 Construction CT EAU - avancée

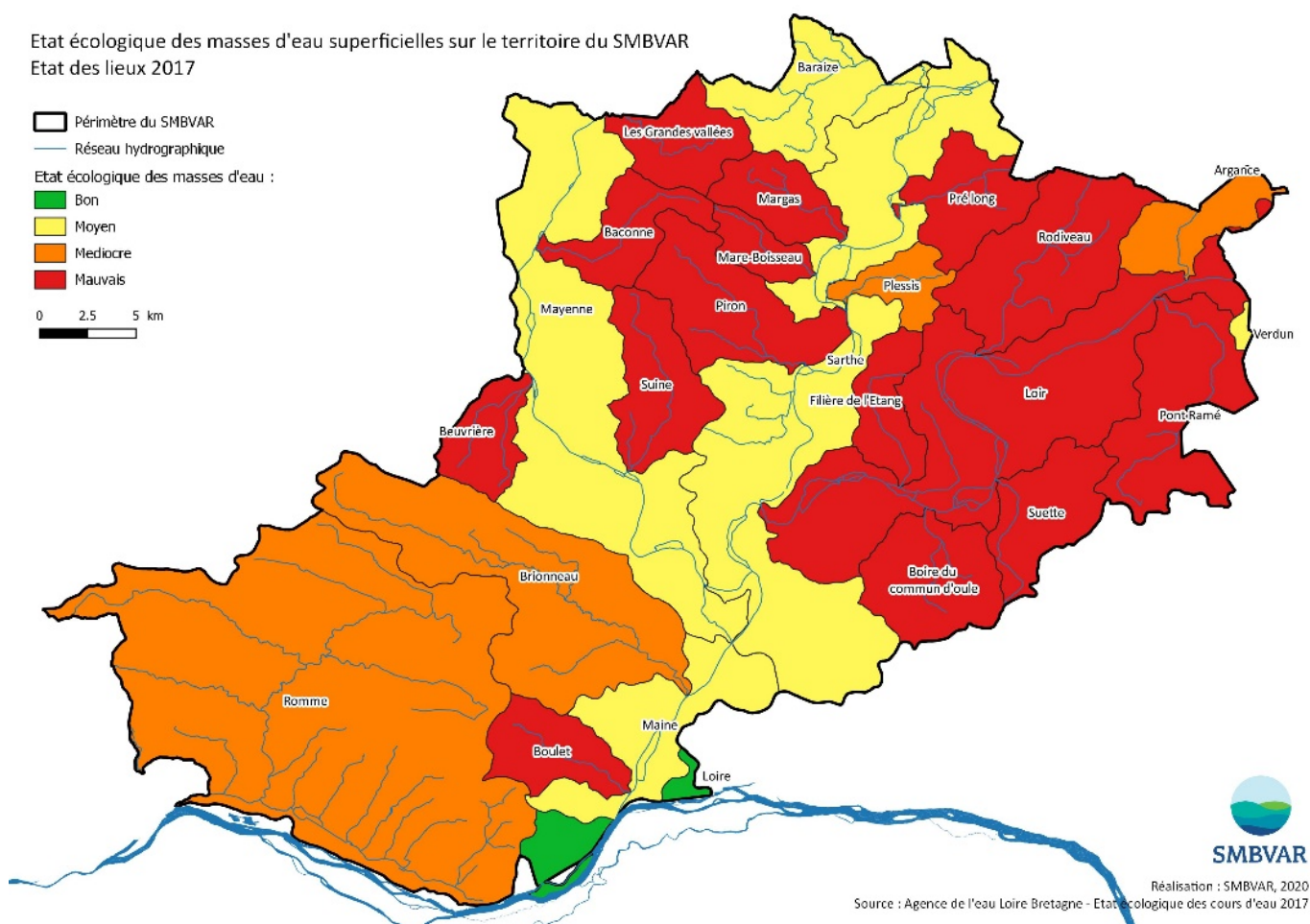
Tableau 3 : Chiffres du COTECH CTEAU BVAR

❖ Préparation des futurs programmes d'actions du SMBVAR

La Directive Cadre sur l'Eau établit des objectifs de bon état des masses d'eau à l'horizon 2021 ou 2027. Ces masses d'eau se composent de nos rivières et de nos zones humides et sont évaluées à l'aune de leur qualité physico-chimique, chimique mais aussi de leur biodiversité. Il est important de rappeler que l'état des masses d'eau en Maine et Loire et plus largement en Pays de la Loire est dégradé, ainsi seul **5% des masses d'eau sont en bon état dans le département et 11% en Pays de la Loire, contre 43 % de moyenne à l'échelle nationale.**

Le territoire du **SMBVAR** inclut **27 masses d'eau** dont 3 sont classées Masses d'Eau Fortement Modifiées (MEFM) : la Sarthe, la Mayenne et la Maine. Ces dernières ont un objectif de bon potentiel écologique qui relativise son objectif au vu de l'activité de navigation. De plus, 3 masses d'eau ne concernent que très peu le territoire et devraient être gérées par des structures voisines par convention, afin de pérenniser une gestion à l'échelle des bassins versants. Le SMBVAR disposera aussi de ce type de convention pour intervenir au-delà de son territoire.

Partant du constat de mauvais état écologique des 21 masses d'eau du territoire, le comité syndical du 5 juillet 2018 a acté une **stratégie territoriale d'intervention en gestion des milieux aquatiques**.



La mise en œuvre de cette stratégie s'est poursuivie, en 2020, sur les 6 masses d'eau identifiées comme prioritaire : **Romme, Baconne, Suine, Piron, Plessis, Suette**.

La **Romme** a fait l'objet d'un travail de **concertation** auprès des communes, des propriétaires et des exploitants concernés par les travaux. En parallèle, la finalisation des **dossiers réglementaires** (Déclaration d'intérêt général et dossier loi sur l'eau) intégrant notamment l'enquête publique a été réalisée. Un important travail **d'amélioration de la connaissance** est nécessaire sur les bassins versants de la Romme, du Brionneau et du Boulet. En 2020, une **étude du contexte**

hydrogéologique et de son suivi a été finalisée en collaboration avec le Bureau de Recherche Géologique et Minières. Le dimensionnement du réseau a été poursuivie avec le bureau d'études Calligée et les installations devraient être réalisées en 2021.

En 2020, les **études initiales** sur les **cinq autres masses d'eau** ont été finalisées. Un **programme d'actions pluriannuel** a été bâti pour améliorer la situation. L'ensemble des opérations a été **suivi par un comité de pilotage** composé des **acteurs des bassins versants** (Communes, Intercommunalités, services de l'Etat, associations, Agence de l'Eau, Chambre d'Agriculture...). La phase règlementaire a débuté en 2020 avec le dépôt des dossiers en juin. Les enquêtes publiques se dérouleront sur le premier semestre 2021.

Il est à noter la poursuite du travail important d'acquisition de connaissance sur les six bassins versants prioritaires passant notamment par des mesures de débit et des suivis d'assecs.

L'année 2021 permettra la mise en œuvre des premiers travaux sur ces bassins versants prioritaires.

L'objectif de réalisation de ces programmes amène des remarques de la part de partenaires et des riverains sur le fondement scientifique de nos actions et nous poussent à **étudier plus finement certaines problématiques du territoire**. Cela a été le cas en 2020 sur la **problématique des plans d'eau** pour laquelle le SMBVAR s'est entouré d'un groupe de réflexion avec les animateurs de SAGE, l'Office Français de la Biodiversité ou encore la Direction Départementale des Territoires ou d'autres Syndicats pour identifier les sources scientifiques existantes et en tirer des éléments concrets de réponse aux problématiques posées sur le territoire. En outre, le Syndicat conscient de l'impact potentiel sur les usages, notamment agricole, de la **ré-humidification des terres riveraines liée aux travaux de restauration de cours d'eau** a répondu et a été retenu pour porter une **étude sur la faisabilité de mettre en place des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)** sur ce sujet. Cette étude sera réalisé par trois prestataires sur des volet différents : Chambre d'Agriculture (Filières, lien avec les politique agricole, outil général), cabinet Willing (partie organisationnelle) et le bureau d'études Calligée (partie hydrogéologie et hydrologie). Cette étude sera finalisée au premier trimestre 2021.

Enfin pour accompagner la finalisation du bilan du CTMA des basses vallées angevines, des visites de site ont été organisées à l'automne 2020 et proposées aux membres du comité de pilotage du CTMA BVA.

❖ Le Contrat Loire Annexe

Au début de 20e siècle, le lit de la Loire entre Nantes et Les Ponts-de-Cé a été aménagé pour les besoins de la navigation. Aussi, la Loire a subi durant la seconde partie du 20e siècle l'extraction dans son lit de plusieurs dizaines de millions de mètre cube de sable. Ces interventions ont eu des conséquences lourdes, les fonctionnalités hydro-écologiques entre le fleuve et ses annexes ne sont plus assurées du fait de l'enfoncement du lit mineur de la Loire.

Le Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA) vise le rééquilibrage morphologique du lit mineur de la Loire et le bon fonctionnement écologique des milieux qui lui sont associés.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire portent la gouvernance du CLA. Ils en sont également les principaux financeurs. Le GIP Loire Estuaire co-anime le contrat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Pays de la Loire.

Sur le cours principal de la Loire, en aval de Bouchemaine (partie navigable), la maîtrise d'ouvrage est assurée par Voies Navigables de France. Sur les annexes fluviales de Loire, ce sont les collectivités, les syndicats ou les fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique qui porte la maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre d'action 2015-2020, le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme a repris les travaux portés par la Communauté de Communes Loire Layon Aubance. En 2018, l'opération a pu être achevée. Pour le suivi, le SMBVAR a conventionné avec le CEN Pays de La Loire. Le prochain contrat 2021-2023 fera l'objet d'une réflexion sur l'opportunité de porter des actions pour le Syndicat.



Ces activités sont subventionnées par :



❖ Suivi d'études

En parallèle des travaux, le service a suivi de nombreuses études liées à la thématique, pour veiller à sa bonne prise en compte :

- ✓ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du territoire ;
- ✓ Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau ;
- ✓ Mmesures compensatoires ;
- ✓ Plans de Prévention des Risques Inondations ;
- ✓ Comité de Pilotage Natura 2000 (BVA et Loire) ;
- ✓ Comité technique et de pilotage Site ENS (Vallée de la Romme) ;
- ✓ Etude Zones d'expansion des crues sur le Loir ;
- ✓ Contrat Loire Annexe et travaux sur la Loire ;
- ✓ Comité technique Arrêté Cadre Etiage de Maine et Loire

❖ Communication et participation à des journées techniques

Trois stagiaires en recherche historique ont aussi identifié sur 1 mois des informations sur les inondations et l'étang Saint Nicolas afin d'enrichir la connaissance du passé pour mieux planifier les travaux à venir.

Le site internet du SMBVAR (www.smbvar.fr) a été mis en ligne en décembre 2020 et permet, sur des formats pédagogiques (vidéos, courts articles) de s'informer sur le Syndicat, ses missions et ses actualités.

La réflexion sur les outils de communication a aussi été menée notamment sur l'élaboration d'un guide du riverain, d'un document d'explication des travaux prévus sur les milieux aquatiques ou de vidéo présentant les chantiers (ex : ruisseau de Marcé). Ces documents seront finalisés en 2021.

❖ Veille active, émergence et accompagnements de nouveaux projets

Le SMBVAR répond à l'ensemble des sollicitations sur les projets naissants. Il apporte son expertise technique et réglementaire aux porteurs de projets. Il propose le cas échéant les possibilités de financement et les procédures liées. En 2020, cela a été le cas pour des projets de restauration de cours d'eau liés à un dossier réglementaire sur Bouchemaine ou encore dans le cadre des projets retenus au Contrat Territorial Eau BVAR (ex : Grez-Neuville).



Angers, Février 2021

MIEUX PREVENIR LES INONDATIONS

❖ La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Maine Louet a été approuvée le 18 août 2017. Elle était copilotée par Angers Loire Métropole et les services de l'Etat. Cette Stratégie est issue de la Directive Européenne Inondation et comprise dans le Territoire à Risques Importants d'Inondation Angers Authion Saumur.

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme a repris l'animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation. Il vise à mettre en œuvre certaines actions mais principalement à élaborer un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) afin de décliner les actions et de permettre leur subventionnement.



❖ Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations

L'année 2020 a été une année de **validation du Programme d'actions de prévention des inondations des Basses Vallées Angevines**, dit PAPI des BVA. En effet, ce dernier déposé le 22 octobre 2019 aux mains des services de l'Etat, a été validé par la Commission inondation plan Loire le 14 février 2020. Le comité de bassin Loire-Bretagne n'a pas pu se réunir en mars du fait de la situation sanitaire liée à la Covid19. C'est cinq mois plus tard, en juillet, que le comité de bassin a adressé un courrier au SMBVAR pour lui indiquer les quelques recommandations et réserves à lever afin de finaliser la démarche de labellisation. Ce qui a été rapidement fait par le SMBVAR. Dès la rentrée de septembre 2020, le SMBVAR s'est rendu auprès des trois intercommunalités porteuses d'actions dans le cadre du PAPI, pour leur fait signer la convention financière. Puis entre octobre et décembre, la convention a été signée par le Préfet de Maine-et-Loire et le Préfet coordonnateur de bassin. La mise en œuvre du PAPI des BVA sera effective dès le 1^{er} janvier 2021. Les 20 maîtres d'ouvrages identifiés dans le PAPI ont été réunis en visioconférence le 13 novembre 2020 pour faire le point sur les demandes de subvention et les outils que met à disposition le SMBVAR pour les aider à réaliser leurs projets.

Pendant ce temps de validation, le SMBVAR s'est attelé à la rédaction des différents cahiers des charges des projets qui devraient être lancés dès début 2021.

En parallèle, le SMBVAR a participé activement à la rédaction d'une **trame type pour un document d'information communal sur les risques majeurs** (DICRIM) à diffuser sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Ce document a d'abord été conçu sur un territoire pilote en collaboration avec les cinq communes d'ALM appartenant au périmètre du PAPI des Vals d'Authion et de la Loire (Mûrs-Erigné, les Ponts-de-Cé, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Loire-Authion et Trélazé). Ce document DICRIM sera ensuite diffusé en 2021 à l'ensemble des communes d'ALM par l'intercommunalité elle-même. Ce document sera déclinable sur les territoires des autres intercommunalités membres du SMBVAR. Pour rappel, toutes les communes du Maine-et-Loire doivent avoir réalisé leur DICRIM qui est un document destiné au grand public les informant des risques majeurs existants sur leur commune (*a mimima* : risque sismique et risque tempête).

Aussi, le SMBVAR a suivi le stage de Valentin PIAU, étudiant en sociologie, chargé de réaliser une enquête « à chaud » de la gestion de la crise Covid19 entre juin et octobre 2020. Il avait pour missions de faire un **retour d'expérience sur la mise en œuvre des Plans de Continuité d'Activité** des services mutualisés Angers/Angers Loire Métropole, et de réaliser des entretiens avec les agents des différentes directions (gestion des déchets, distribution de l'eau potable, etc). La deuxième partie de son stage (avril à juillet 2021) consistera à rédiger un Plan de Continuité d'Activité (PCA) « Pandémie Grippale » opérationnel, et à terme, d'établir une trame pour un PCA « Inondation ». L'objectif est de cibler les missions prioritaires et les conditions de maintien de ces dernières en période d'inondation.

Enfin, le SMBVAR a coordonné la réponse à l'appel à projets de Madame ROYAL de 2017 visant à subventionner les projets améliorant la culture du risque inondation. Angers Loire Métropole y avait répondu en proposant un **projet de pose de repères, d'échelles et de totems de crues**. Les communes du Territoire à risque important d'inondation ont été consultées pour apprécier leurs besoins. Les Ponts-de-Cé, Mûrs-Erigné, Angers (île Saint-Aubin) et Cantenay-Epinard ont répondu

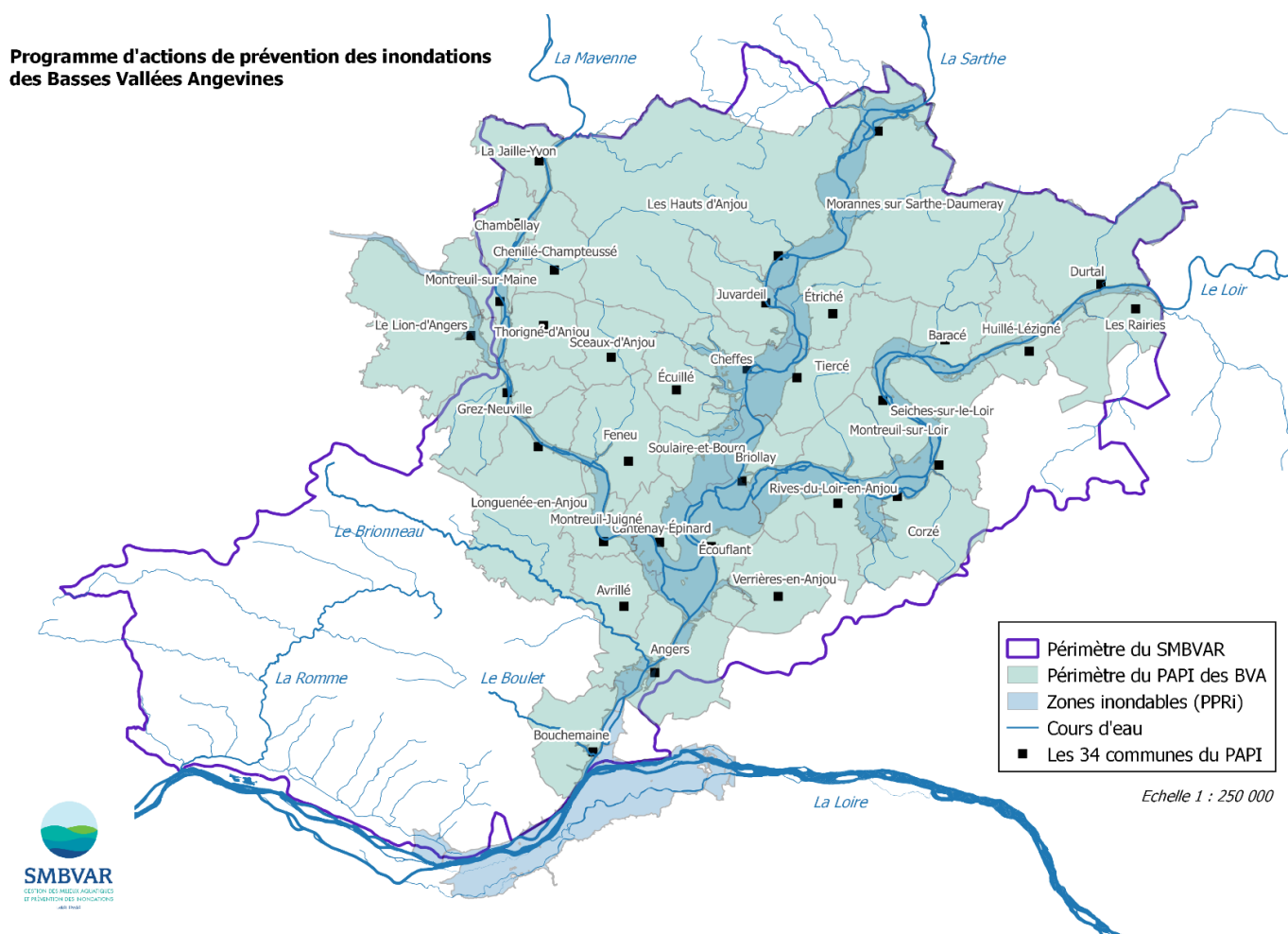
favorablement à cette proposition. Le bilan de l'action est le suivant : 10 repères de crues, 4 panneaux de sensibilisation, deux totems de crues et 4 échelles limnimétriques ont été installés.

En plus des photos ci-dessous, vous trouverez plus d'éléments sur ce projet dans l'article d'actualité suivant : <https://www.smbvar.fr/actualites/materialiser-les-crues-passees>



De gauche à droite : la pose de l'échelle de crues sur la guinguette de l'Île Saint-Aubin ; le totem de crues de Mûrs-Erigné au Port de la Fontenelle après la montée des eaux de février 2021 ; le totem et le panneau au parc de la Guillebotte au Ponts-de-Cé découverts en famille.

La carte ci-dessous rappelle le périmètre du PAPI des Basses Vallées Angevines.



Le tableau de bord du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme

Milieux Aquatiques

Les travaux de la boire de Soudon n'ont pas été comptabilisé dans ces indicateurs. L'année 2020 a été une année d'études, de phase règlementaire et de préparation de l'outil financier qu'est le Contrat Territorial Eau. Les travaux en découlant s'étaleront ensuite sur 2021-2026.

Restauration du lit mineur	0	ml
Aménagement et effacement d'ouvrages	0	nombre
Restauration de la continuité écologique	0	ml
Restauration de berges et de la ripisylve	0	ml
Restauration de zones humides	0	nombre
Gestion des espèces exotiques envahissantes	9 000	m ²
Réalisation d'étude	13	nombre
Communication	4	nombre
Assistance technique	10	nombre

Prévention des Inondations

Etudes	8	nombre
Assistance technique	5	nombre
Communication	4	nombre

Vie du Syndicat

Vie du Syndicat	
Comité Syndical	4
Bureau	1
Délibération	31
Commission Romme Brionneau Boulet	1
Commission Loir	1
Commission Sarthe Maine	1
Commission Mayenne	1
Commission Inondation	0
Employé	7
Equivalent temps plein	5,9
Stagiaires	5